

Abertis est un groupe international, leader européen et opérateur de premier plan au niveau mondial, dans la gestion des infrastructures pour la mobilité et les télécommunications

Créée en 1999, la fondation Abertis a inauguré sa délégation en France en 2011. Elle a pour but de promouvoir des recherches sur l'impact des grandes infrastructures sur la sécurité routière, l'environnement, l'économie et la démographie. Elle consacre une part importante de ses efforts à la diffusion des connaissances.

Abertis, la fondation Abertis, l'École des Ponts ParisTech, l'IFSTTAR (Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux) et la Fondation des Ponts se sont associés pour promouvoir la chaire Abertis École des Ponts IFSTTAR.

Créée en 2011, la chaire Abertis École des Ponts IFSTTAR a pour ambition de développer des activités de formation et de recherche dans la gestion des infrastructures de transport et la sécurité routière. Son champ couvre, notamment, le développement et l'innovation dans la planification et dans les opérations de transport, les coûts d'investissement, d'entretien et de gestion des infrastructures, l'analyse de la demande, les questions de concession et de politique tarifaire, l'application des NTIC ainsi que les divers aspects liés à la sécurité routière.

Les activités d'animation scientifique de la chaire sont assurées par Simon Cohen, directeur de recherche émérite à l'IFSTTAR et professeur à l'École des Ponts ParisTech.

Pour stimuler l'innovation et susciter l'intérêt des universitaires et des étudiants pour la gestion des infrastructures de transport et la sécurité routière, la chaire Abertis École des Ponts IFSTTAR a créé en 2011 le Prix Abertis. La 7^e édition de ce prix national récompensera un travail de thèse et un mémoire de Master ou un projet de fin d'études soutenus durant l'année civile 2017.

Parallèlement, le réseau des chaires Abertis a créé le Prix international Abertis de gestion des infrastructures de transport et de sécurité routière. Ce prix est décerné au meilleur travail de recherche parmi les divers lauréats des prix nationaux.



La chaire Abertis-École des Ponts ParisTech-IFSTTAR établit le Prix Abertis de gestion des infrastructures de transport et de sécurité routière

IFSTTAR
14-20 boulevard Newton
Cité Descartes, Champs-sur-Marne
77447 Marne-la-Vallée Cedex 2
Contact : Simon Cohen
Tel : 33 00 1 81 66 86 86

catedrasabertis.com
Barcelona-Paris



CHAIRES ABERTIS, RÉSEAU INTERNATIONAL

- España: UPC-BarcelonaTech / UPM-Universidad Politécnica de Madrid.
- Francia : IFSTTAR, École des Ponts-ParisTech, Fondation des Ponts (Paris).
- Puerto Rico: Universidad de Puerto Rico (San Juan).
- Chile: Pontificia Universidad Católica de Chile (Santiago).
- Brasil: Universidad de Sao Paulo (Sao Paulo).



7^e

Prix International
Abertis
de gestion des infrastructures de transport et de sécurité routière

- FRANCE -



règlement

1. La **chaire Abertis** École des Ponts-IFSTTAR crée le 7e Prix Abertis. Ce prix valorise des travaux de recherche innovants dans la gestion des infrastructures de transport et la sécurité routière.
2. Peuvent être présentés au 7e Prix Abertis des thèses de doctorat, des mémoires de Master et des projets de fin d'études (PFE) soutenus durant l'année civile 2017.
3. Le prix de la **chaire Abertis** École des Ponts IFSTTAR est ouvert à tous les étudiants des cycles Master et doctorat des universités françaises et des écoles d'ingénieurs.
4. Les travaux peuvent être rédigés en français ou en anglais. Ils devront être adressés au responsable de la chaire :

Simon Cohen
IFSTTAR
14-20 boulevard Newton
Cité Descartes, Champs-sur-Marne
77447 Marne-la-Vallée Cedex
simon.cohen@ifsttar.fr
5. La date limite de soumission des candidatures est fixée au 31 décembre 2017.
6. Les candidats devront transmettre, en version électronique, une copie du travail de thèse ou de mémoire, de préférence accompagnée d'une **courte synthèse** de 2 à 3 pages maximum.
7. Les délibérations et la désignation des lauréats auront lieu durant le premier semestre de l'année 2018. La remise des prix sera organisée en présence de personnalités diverses du monde des transports.
8. Le jury sera composé du directeur de la chaire, d'un professeur en titre de l'École des Ponts ParisTech, d'une personnalité extérieure universitaire ou chercheur confirmé du domaine (habilité à diriger des recherches), de représentants du groupe **Abertis** et de la **fondation Abertis**.
9. Le montant du prix Abertis est de
 - **8 000 € pour des travaux de thèse** dans le domaine de la gestion des infrastructures de transport ;
 - **3 000 € pour des travaux de thèse** dans le domaine de la sécurité routière ;
 - **de 3 000 € pour un mémoire de Master** ou un projet de fin d'études, dans la gestion des infrastructures de transport ou la sécurité routière.
10. Le jury pourra déclarer le prix vacant, désigner des ex aequo, décerner des accessits ou des mentions spéciales dans chacune des modalités de thèses ou Master et répartir en conséquence le montant alloué au prix. Ses décisions sont sans appel.
11. Les travaux des lauréats restent la propriété intellectuelle de leurs auteurs. Néanmoins, les lauréats autorisent la cession, à titre non exclusif, des droits de reproduction, de distribution, de communication aux entités qui ont promu la chaire Abertis, y compris sous forme d'extraits ou de traductions, sans que cela représente une contrepartie économique des prix attribués aux lauréats. Si les travaux d'un lauréat ont été réalisés avec le concours d'un organisme tiers privé ou public, l'accord préalable de cet organisme devra cependant être obtenu pour toute reproduction ou diffusion, y compris partielle ou résumée.
12. Les lauréats des prix nationaux participent également à la **convocation internationale du prix Abertis**.
13. Le **Prix international Abertis en gestion des infrastructures de transport et sécurité routière** est décerné entre les thèses ou les travaux des lauréats des prix nationaux. Le jury du prix international peut déclarer le prix vacant.
14. Le jury du **prix international Abertis** est composé des directeurs des chaires Abertis de gestion des infrastructures de transport et de dirigeants du **groupe Abertis et de la fondation Abertis**. Ses décisions sont sans appel.
15. Le Prix international **Abertis** est remis chaque année lors d'un acte public en présence de représentants du monde académique, des organismes publics et des entreprises.
16. Le prix international ne comporte aucune compensation économique autre que celle octroyée lors du prix national. Toutes les autorisations seront données pour la diffusion des travaux des lauréats ou des finalistes.
17. La présentation des candidatures au prix de la **chaire Abertis** École des Ponts IFSTTAR, et par conséquent au Prix International Abertis en gestion des infrastructures de transport, implique l'acceptation des règles de la convocation.